

Monsieur Gérard Brun
Directeur du personnel
Le Dauphiné Libéré

Courrier recommandé à main

Veurey, le 1^{er} décembre 2004

Monsieur,

Dans votre courrier recommandé à main du 26 novembre 2004, vous affirmez que la Filpac-CGT Dauphiné Libéré a reçu par trois fois l'accord de modernisation du 20 septembre 2004.

Je suis au regret de vous contredire, puisque notre organisation syndicale n'en a toujours pas reçu officiellement copie, ni les informations concernant sa date d'application, et ceci malgré nos demandes, la première datant du 2 septembre 2004.

De la même manière je tiens à vous préciser que contrairement à ce que vous affirmez, ni moi ni Madame Agopian n'avons jamais récupéré l'accord. Nous l'avons uniquement consulté dans vos bureaux, sans en prendre copie. Votre secrétariat peut en témoigner.

Cependant ce n'est pas cela qui est en jeu. Effectivement aujourd'hui nous connaissons le contenu de cet accord.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Code du Travail ne confond pas le Comité d'Entreprise et les organisations syndicales. Chacun est distinct, a des droits et des possibilités d'actions légales.

Votre refus réitéré de nous remettre officiellement cet accord ainsi que de nous informer de sa date d'application nous font vous soupçonner de vouloir entraver nos droits en tant qu'organisation syndicale.

Votre lettre du 26 novembre 2004 est, dès lors, pour le moins spacieuse et ne laisse pas de nous interroger sur votre état d'esprit.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :

MM. HP Guilbert, Président Le Dauphiné Libéré
P Boutonnet, Inspecteur du Travail

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré